

Délibération 2025-084

**Ressources Humaines – Adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 31 octobre 2025.

Participants

Bessières	M. Ludovic DARENGOSSE, Mme Mylène MONCERET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Julien ASSIE, M. Patrick BONNASSIES, Mme Ghislaine CHARLES
La Magdelaine-sur-Tarn	M. Maxime ANTONY, Mme Isabelle GAYRAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Jean-Louis RICHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	Mme Corine BRINGUIER, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Agnès PREGNO, M. Daniel REGIS

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Katia GUERRERO a donné pouvoir à M. Patrick BONNASSIES,
M. Gilles JOVIADO a donné pouvoir à Mme Ghislaine CHARLES
Mme Karine SAUNIER a donné pouvoir à M. Jean-Michel JILIBERT
Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN

Conseillers excusés

M. Aïli HAMDANI
M. Robert SABATIER
M. Michel SANTOUL

Conseillers absents

M. Bernard BERINGUIER
Mme Carole LAVAL
M. Cédric MAUREL
Mme Christel RIVIERE
M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 19 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 08

405 104 0 1

Exposé

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les centres de gestion de la fonction publique territoriale mettent à disposition des collectivités affiliées un service spécialisé en matière de gestion des retraites.

Ce service permet notamment :

- l'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC,
- l'accompagnement des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC,
- l'accompagnement des actifs et d'intervention, pour le compte des employeurs au titre de la CNRACL, sur les dossiers adressés à la Caisse des Dépôts et Consignations tels que listés au point 3 du préambule de la convention annexée.

L'adhésion implique le versement d'une participation financière annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion à l'article 4 de la convention ci-joint annexée.

Afin de bénéficier de l'expertise du Centre de Gestion et d'optimiser la qualité de gestion des carrières et des droits en matière de retraite des agents de la collectivité, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer au service retraite du Centre de Gestion, pour une année, renouvelable par tacite reconduction.

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 452.39,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes Val'Aïgo au service retraite du Centre de Gestion ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tout document afférent ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 23 | Pour – 23 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 20 NOV. 2025



Pour extrait conforme,

Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN

